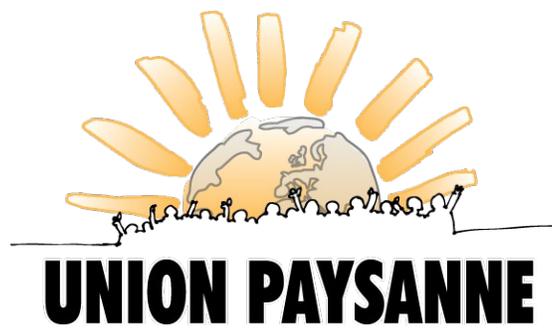


**AVIS  
DE L'UNION PAYSANNE**



**sur la question du pluralisme syndical en agriculture**

**FÉVRIER 2011**

...les enfants qui naissent sous le joug finissent par oublier d'enlever leurs chaînes.

**Doiestoievski**

Il y a moins d'un an, le ministre Claude Bécharde évoquait la possibilité d'une loi qui regrouperait toutes les lois touchant l'agriculture afin d'insuffler un nouvel élan à ce secteur. Son successeur, Laurent Lessard, en rajoutait en parlant de doter le Québec d'une première politique agricole afin de répondre aux défis du 21<sup>e</sup> siècle. Selon l'Union paysanne, cette future politique ne pourra s'écrire en faisant l'économie de la question du pluralisme d'association. **Pas cette fois-ci.**

Les tensions sont vives sur le terrain et risquent de s'envenimer en l'absence de solution. Est-il possible d'écrire une nouvelle et première politique sans explorer cette piste? Nous aimerions donc vous donner un avis sur cette question fondamentale, tout en étant conscient que vous puissiez être familier avec une partie du thème.

Depuis le rapport Pronovost, le débat sur le monopole d'accréditation a pris de l'ampleur, confirmant sa légitimité et son importance. Ceci dit, quelques arguments doivent maintenant s'y ajouter.

***(...)...dans une société démocratique, on peut difficilement justifier le maintien d'un régime qui oblige un groupe de personnes à adhérer à une structure unique d'association, régime qui, au demeurant, ne prévoit aucun dispositif pour vérifier la volonté des personnes d'y adhérer ou d'y maintenir leur participation. Cette situation est malsaine et nuit même à la crédibilité de l'UPA.***

***Extrait du rapport Pronovost (CAAAQ) p 235***

C'est par ces mots que le rapport Pronovost plonge d'un seul trait au cœur du déficit démocratique agricole québécois. Déficit devenant de plus en plus apparent à mesure qu'il se fait dénoncer par une partie grandissante de la population et des agriculteurs sur le terrain. Nous avons d'ailleurs recommandé au commissaire Pronovost de sortir des officines syndicales pour aller poser la question sur le «plancher des vaches» et constater par lui-même qu'une portion grandissante des agriculteurs ne veulent plus du monopole.

Évidemment, l'Union des producteurs agricoles aura des prétentions contraires et en sachant que vous y serez exposés, nous aimerions profiter de l'occasion pour en décortiquer les détails.

# La Contre rhétorique du monopole

*La rhétorique étant l'art de persuader par le discours, voici l'art de décortiquer le discours de l'Union des producteurs agricoles.*

## 1 - L'argumentaire fondamental

**Les agriculteurs ne sont pas obligés d'être membres de l'UPA donc la liberté d'association est respectée.**

**FAUX** et un petit peu de vrai: Voici toute la subtilité de l'UPA. Les agriculteurs ne sont pas obligés d'être membres d'après la loi (vrai), mais les entraves sont si importantes qu'il n'existe désormais quasiment aucune différence entre cotisation obligée et membership libre.

À commencer par tout le processus de paiement de la cotisation à l'UPA qui est confondu avec le membership réel au syndicat. D'ailleurs, les papiers de l'UPA arrivent aux nouveaux agriculteurs en vous désignant votre syndicat de base...sans aucune explication sur vos droits, **comme le droit de ne pas être membre.**

Cette pseudo liberté d'association cache donc des entraves très importantes... voici les 5 principales :

**1<sup>ère</sup> entrave** : Pas obligé d'être membre mais obligé de payer une cotisation à l'UPA (**300\$ ou 600\$ selon que vous êtes 1 ou 2 propriétaires**). Vous conviendrez que cela devient une entrave au financement de toute autre association et par le fait même une entrave à la liberté de s'associer. Dès que vous payez pour une organisation...qui serait assez fou pour ne pas y exercer un droit de vote potentiel? En comparaison, l'Union paysanne facture, librement, 60\$ à ses membres. Dans le reste du Canada, où règne la liberté d'association, c'est 150\$ par ferme.

**2<sup>ième</sup> entrave** : L'UPA n'a pas de mécanisme afin de vérifier votre adhésion périodiquement. Une fois votre adhésion reçue...**elle l'est pour la vie**. Vous devez par vos propres moyens faire résilier votre adhésion. Des agriculteurs de chez nous ont tenté l'expérience, devant s'y reprendre à plusieurs reprises dans tous les cas pour être exclus des listes.

**3<sup>ième</sup> entrave** : Seule l'UPA peut voir la liste des agriculteurs en vertu d'une entente avec la loi d'accès à l'information...vous imaginez à ce stade qu'il devient quasi impossible de faire naître des alternatives. Aucune formation politique ne pourrait survivre à l'absence de liste car c'est la base d'une campagne électorale.

**4<sup>ième</sup> entrave** : Si vous ne payez pas votre cotisation syndicale, vous ne recevez pas votre remboursement de taxe foncière agricole (loi 85). Voilà encore une fois un fait quasi unique à notre connaissance dans les pays occidentaux où un programme de l'État (sphère public) est relié à une cotisation syndicale (sphère privée). Nous parlons à ce stade de moyen de coercition **dénoncé par le Barreau du Québec**. Des lois européennes empêchent ce genre de pratique, considérée comme de la cogestion malsaine qui est passible de prison.

Nous avons de nombreux cas dans lesquels des agents du MAPAQ disent aux agriculteurs que s'ils n'ont pas payé leur cotisation à l'UPA, ils ne seront pas admissibles aux différents programmes de soutien de l'État. Le monopole clairement et simplement...dépouille l'agriculteur de moyens de se défendre ou de protester s'il y a un conflit avec LE syndicat.

**5<sup>ième</sup> entrave** : La loi elle-même, parce qu'elle ne reconnaît qu'un seul « syndicat » accrédité et cautionne un bi-partisme affaiblissant toute voix extérieure. Les agriculteurs sur le terrain nous répondent... « on vous soutient, mais on est obligé de passer par la machine de l'UPA.»

## 2- Les argumentaires de justification

**Si les agriculteurs ne voulaient pas faire partie de l'UPA, nous n'aurions pas un taux d'adhésion de 93%.**

**FAUX** : Le taux d'adhésion à l'UPA ne vaut strictement rien en vertu de l'absence de liberté vraie et complète d'association et des moyens de coercition démontrés dans l'argumentaire fondamental. Saviez-vous que, par exemple, ce fabuleux taux d'adhésion inclut la quasi totalité des membres des 5 autres syndicats indépendants? Leurs membres maintiennent leur adhésion à l'UPA simplement pour **préserver leur seul droit de vote....accrédité.**

Soulignons que le taux d'adhésion à l'UPA a grimpé de façon importante à la suite de la loi 85 rattachant le remboursement de taxe foncière agricole à la cotisation syndicale. C'était d'ailleurs le but visé par l'UPA : juguler les nombreuses poursuites qu'elle devait effectuer chaque année. L'Union paysanne a retracé plus de 5000 fermes poursuivies pour non paiement de cotisation dans les 20 dernières années. Ce nombre excluant...les non retracés et ceux qui ont payé à la suite de lettre de huissier.

Mais il faut le répéter : une large partie de la classe agricole ne fait pas la différence entre cotisation et membership. Des consultations de l'Union paysanne sur le terrain ont démontré que moins de 20% des agriculteurs étaient au courant de la différence entre l'obligation de payer et celle d'être membre. Finalement, l'UPA étant le seul véhicule officiel désigné par l'État, nombre d'agriculteurs ne souhaitent pas être stigmatisés dans les campagnes. En s'occupant de nombreux services agricoles à la place du MAPAQ, l'UPA devient une porte...quasi...obligée.

Donc le membership de l'UPA n'a aucune base officielle, libre et justifiée. Ce membership serait justifié uniquement s'il s'agissait d'une situation de pluralisme.

*(..)...dans une société démocratique, on peut difficilement justifier le maintien d'un régime qui oblige un groupe de personnes à adhérer à une structure unique d'association, régime qui, au demeurant, ne prévoit aucun dispositif pour vérifier la volonté des personnes d'y adhérer ou d'y maintenir leur participation. Cette situation est malsaine et nuit même à la crédibilité de l'UPA.*

*Extrait du rapport Pronovost (CAAAQ) p 235*

**De nombreux syndicats ailleurs dans le monde envient le modèle québécois en matière d'accréditation unique**

**FAUX** : Il y a bien quelques gros syndicats des pays industrialisés qui aimeraient bien savourer une situation de monopole exclusif. C'est pour cette raison qu'il existe un peu partout dans le monde **des lois contre les monopoles**, dans le but évident d'éviter les abus de pouvoir. Mais nulle part ailleurs, ni au Canada ni à l'étranger, n'existe un tel monopole. Le Québec est le seul endroit connu où existe un tel déni de démocratie.

L'Union paysanne fait partie de la Via Campesina, le plus grand regroupement d'agriculteurs au monde, et la situation est claire : le monopole québécois fait mauvaise figure au niveau des traités internationaux. Ne citons en exemple que la Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, ratifié par le Canada à l'Organisation Internationale du Travail(OIT). Cette convention stipule :

*Article 2 Les travailleurs et les employeurs, sans distinction d'aucune sorte, ont le droit, sans autorisation préalable, de constituer des organisations de leur choix, ainsi que celui de s'affilier à ces organisations, à la seule condition de se conformer aux statuts de ces dernières.*

*Article 3 Les autorités publiques doivent s'abstenir de toute intervention de nature à limiter ce droit ou en entraver l'exercice légal.*

**Notre monopole nous a permis de sauvegarder les fermes du Québec et donne une force unique aux fermiers.**

**FAUX** : Le syndicalisme n'a rien à voir avec le type de ferme ou la force de l'agroalimentaire. La preuve, c'est que la France (par rapport à l'Europe) et l'Ontario (par rapport au Canada) sont des leaders respectifs de l'agriculture avec le pluralisme et la liberté complète de s'associer. **Comme quoi liberté syndicale semble stimuler l'économie.**

Nous pourrions même prétendre le contraire car.....

- Les fermes du Québec ont disparu 10% plus vite qu'ailleurs au Canada et ce depuis les 20 dernières années, selon Statistiques Canada.
- Selon le rapport St-Pierre, nos fermes sont deux fois plus endettées qu'ailleurs au Canada et trois fois plus qu'au États-Unis
- 90% de nos produits sont non-différenciés, selon le rapport Pronovost.

Alors, comme l'on dit à l'Union paysanne «si le monopole nous avait sauvé de quoi que ce soit...ça fait longtemps...qu'on le saurait».

**Enlever le monopole menacerait directement la mise en marché collective et les quotas.**

**FAUX** : Il y a des plans conjoints et des quotas dans tout le Canada, alors qu'il n'y a que le Québec en situation de monopole. En exemple, citons les 21 plans conjoints agricoles et les 6 productions sous quota de l'Ontario, où les fermiers sont représentés par 4 associations différentes. Les Ontariens ont même plus de plans conjoints agricoles que le Québec. Est-ce que le monopole nuirait au développement des plans conjoints?

## Le piège

Pour l'UPA, il y a deux façons de préserver son monopole....

1- Vous convaincre de ne rien changer.

Et si cette idée ne fonctionne pas...

2- Vous convaincre de refaire le référendum de 1971

Un référendum sur le pluralisme syndical démontre le peu de connaissance éthique et démocratique qu'aurait nos instances, **car le pluralisme n'est pas une donnée facultative à la démocratie mais fondatrice.** La démocratie étant basée sur le **principe d'égalité** des personnes et le principe d'égalité est lui basé sur le **principe de justice.** C'est en vertu de ces deux principes que les Nations Unies ont reconnu que *nul ne peut être forcé de s'associer et que même d'entraver ce droit contrevient aux chartes des droits et libertés.*

Transposons la situation dans une autre sphère afin d'encore mieux illustrer la le déficit démocratique agricole...par exemple la sphère politique.

Exemple fictif

Advenant au Québec une démocratie plus participative et utilisant les référendums comme outil auprès de la population (un peu comme la Suisse), une motion vient d'être déposée par un groupe d'individus : **Souhaitez-vous qu'il n'y ait qu'un seul parti politique afin de représenter le peuple?**

Le groupe d'individus aurait des arguments paraissant solides et séduisants pour le peuple. Un seul parti veut dire :

- une direction plus rapide pour l'État,
- économie financière,
- moins de dispute en chambre permettant de gagner du temps afin de diriger l'État,
- Pas d'élection aux 4 ans, faisant sauver du temps à tous et de l'argent.
- Une seule direction, ce qui est toujours mieux que de changer de direction aux 4 ans.

Le vote serait gagné à 50% plus 1.....

**Vous sentiriez-vous dans un État plus ou moins démocratique le lendemain?**

Non, évidemment, parce que cette mascarade n'est pas la conception que l'on se fait d'une démocratie basées sur **l'égalité et la justice**. Nos civilisations sont bâties sur la pluralité des voix...et l'égalité des voix.

## **Alors pourquoi cela ne serait pas valable pour les agriculteurs du Québec?**

L'UPA vous dira...c'est aux agriculteurs à décider de cette question! **Encore là, c'est faux**. La démocratie est une fonction de base de nos sociétés. Elle transcende nos structures ainsi ce qui est valable pour l'un est valable pour l'autre. Alors si le principe est valable pour les infirmières, les professeurs, les ouvriers de la construction...pourquoi ce ne l'est pas pour les agriculteurs???

## **Conclusion**

Nous croyons qu'il n'y a plus aucun obstacle qui vous empêche de rétablir le pluralisme syndical, car à la lumière de l'éthique des sociétés et de l'état de la démocratie, ce règlement tarde. Sachez que le dernier monopole en agriculture s'est éteint il y a plus de 30 ans...et c'était en France.

Il ne reste que deux obstacles : le premier réside dans le lobby malsain effectué par l'UPA et le second dans la peur que nous avons de l'affronter.

Monsieur et mesdames les députés, ce dossier est urgent et le rétablissement ou non du pluralisme syndical dans le cadre de la future politique agricole de votre gouvernement nous permettra de juger de l'état de la démocratie au Québec.

Nous demeurons disponibles si vous souhaitez échanger.

Benoit Girouard  
Président Union paysanne

Maxime Laplante  
Vice président

Union paysanne  
C.P. 515, succursale Bureau Chef  
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 7B8  
Tél. (450) 230 5046  
paysanne@unionpaysanne.com